Pernambouc : Archetiers, luthiers, musiciens, ensembles et orchestres ont été entendus !

25 novembre 2022

A l'issue des négociations qui se sont tenues lors de la CoP19 de la CITES du 14 au 25 novembre au Panama, la demande initiale du Brésil d'une interdiction du commerce du bois de pernambouc (passage en Annexe I) a été amendée. C'est donc une nouvelle motion proposée par le Brésil qui a été adoptée ce 25 novembre : **le maintien de l'espèce à l'Annexe II avec un contrôle renforcé pour les exportations depuis le Brésil,** ainsi que le lancement d'axes de travail jusqu'à la prochaine Cop dans 3 ans concernant **la lutte contre le trafic illégal, des actions pour la conservation de l'espèce, la traçabilité et l'utilisation du bois de plantation**. Ce programme concerne le Brésil et également les autres parties, dont l'Union Européenne - qui s'est engagée à y participer – ainsi que les professionnels concernés.

C'est un immense soulagement pour les archetiers, luthiers et tout le secteur musical qui s'est fortement mobilisé depuis plusieurs mois. En effet, l'interdiction proposée représentait un coup fatal pour l'archèterie et une très sévère mise en danger de la vie musicale internationale.

Nous nous félicitons que nos demandes aient été entendues, notamment par le Brésil : le texte adopté ne se limite pas au contrôle d'une partie du commerce ; il comprend un plan d'action pour préparer un avenir durable à cette espèce emblématique du Brésil tellement nécessaire à la vie musicale.

Nous sommes prêts à prendre notre part dans ce travail exigeant, cela relève de notre responsabilité. Nous appelons les musiciens à en être également partie prenante.

Cette réussite est l'aboutissement d'une action collégiale des organisations professionnelles du monde de la musique et il convient de saluer le travail acharné de toute l'équipe[1] – CSFI, CAFIM, GLAAF, ALADFI, l'IPCI, nos partenaires FIM, Pearle*, la Ligue des Orchestres Américains, et l'EILA - qui s'est mobilisée quotidiennement depuis fin juin avec une énergie et une passion pour la musique sans limite et qui a contribué à ce résultat final.

Nous sommes très reconnaissants au Brésil d'avoir été à l'écoute et d'avoir accepté de reconsidérer sa position. Un grand merci à la délégation CITES UE qui a écrit et défendu un amendement conjuguant préservation de l'espèce, savoir-faire artisanaux et vie musicale et à la délégation française pour son engagement et son soutien attentif. Merci à nos interlocuteurs des Ministères de la Culture, de l'Économie et du Cabinet de la Première Ministre qui nous ont entendus et soutenus.

Nous sommes également extrêmement reconnaissants aux musiciens, ensembles, orchestres, et à leurs organisations qui ont pleinement compris que ce sujet les concernait directement. Leur mobilisation a été primordiale ; ils ont su sensibiliser les représentants des institutions politiques et la presse.

Ce dossier a montré, une fois de plus, que les réflexions sur la transition écologique dans le secteur musical doivent nécessairement intégrer la question des instruments de musique. Cette avancée obtenue doit nous amener, plus que jamais, à œuvrer pour trouver des solutions durables aux problématiques croissantes qui pèsent sur la ressource des bois de lutherie.

CSFI/CAFIM

Contacts :
Coraline Baroux-Desvignes, Déléguée générale tel : 06 16 58 61 51 contact@csfi-musique.fr
Fanny Reyre-Ménard, Porte-parole de la CSFI pour la Cop19 CITES tel : 06 17 91 64 93 freyre-menard@csfi-musique.com

[1] Fanny Reyre-Ménard (CSFI), Heather Noonan (LFO), Coraline Baroux-Desvignes (CSFI), Sylvie Masson (GLAAF), Silke Lavani (Pearle), Michael Jousserand (CAFIM), Jacques Carbonneaux (CSFI), Edwin Clément (GLAAF), Arthur Dubroca (GLAAF-IPCI), Jean-Marc Panhaleux (ALADFI-IPCI), John Bennett (EILA), Thomas Gerbeth (IPCI), Thomas Dayan (FIM), Benoît Machuel (FIM)